

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 19 septembre 2019 - Délibération n° 2019/09/05

**Objet : ETUDE D'AIDE A LA DEFINITION DE LA STRATEGIE TERRITORIALE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE ET DE REVITALISATION TERRITORIALE**

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 13 septembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :** MM. PACAUD - JUILLET - SARTY - SIMON-CHAUTEMPS - ESCOUBEYROU - JOUHAUD - CHAPUT - LALANDE - GIRON - DESLOGES - LEGROS - AUBERT - GAUCHI - DUGAY - MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE - LUMY - ROYERE - LAINE - GRENOUILLET - CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX - LEHERICY - LABORDE - GAUDY - TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes SPRINGER - JOUANNETAUD - SUCHAUD - DESSEAUVE - DURANTON - A-POI - HYLAIRES - DUMEYNIÉ et DEFEMME.

**Etaient excusés :** MM. CHAUSSECOURTE - RIGAUD - SIMONET - PARAYRE - CHAUSSADE - PEROT - SCAFONE - TOUZET - PATEYRON - BINETTE et GAILLARD ; Mmes PIPIER - CAPS - LAGRAVE - COLON - POITOU - PATAUD et LAPORTE.

**Pouvoirs :**

1. M. CHAUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. LALANDE.
3. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
4. Mme CAPS donne pouvoir à M. JOUHAUD.
5. M. PATEYRON donne pouvoir à M. LABORDE.
6. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME.

**Suppléances :** Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme DURANTON remplace M. SIMONET - Mme A-POI remplace M. PARAYRE et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Claude BUSSIERE

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents		Votants			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	39					45
42	1		2			

La Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a proposé vendredi 06

d'information, d'échanges et de discussions sur le thème du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Etaient invités l'ensemble des Conseillers communautaires titulaires et suppléants et par extension via les secrétariats de Mairies, tous les conseillers municipaux des 43 Communes membres.

A l'issue des échanges, des questionnements et des débats de cette séance, particulièrement ceux autour des constats et des enjeux de redynamisation du territoire intercommunal (économie et résidentiel liés), également exprimés lors de la préparation du projet politique du territoire, il est proposé au Conseil communautaire de lancer une consultation pour un marché public d'étude d'aide à la définition d'une stratégie territoriale en matière d'aménagement de l'espace et de revitalisation territoriale.

Elle intègrerait un travail quant à la faisabilité d'outils d'aménagement de l'espace de type PLUi et Opération de Revitalisation de Territoire (ORT).

L'objectif est de réaliser un travail de sensibilisation, de concertation et de réflexion avec les 43 Communes du territoire pour mieux définir les enjeux et les opportunités d'engager l'élaboration d'un PLUi associé à une ORT, véritable approche intercommunale en matière d'urbanisme, de commerce, d'habitat et d'environnement.

Cette action fait l'objet d'une possibilité d'accompagnement financier dans le cadre de la convention interrégionale Massif-Central 2015-2020, au titre du FNADT.

Le coût prévisionnel de cette prestation externalisée serait de 70 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'action serait le suivant :

Dépenses (en € TTC)	Recettes (en € TTC)	
Prestation d'assistance externalisée : 70 000 €	Financements Massif-Central (50%) :	35 000 €
	Autofinancement Communauté de communes :	35 000 €
<b>Total dépenses :</b>	<b>Total recettes :</b>	<b>70 000 €</b>

Cette proposition s'inscrit dans une réflexion prospective de l'aménagement du territoire intercommunal, construite par l'ensemble des élus, et des leviers de son développement.

Comme convenu à l'issue de la réunion du 6 septembre dernier, la présente délibération n'a aucun caractère d'engagement à ce stade mais vise à permettre de recueillir, dans un premier temps, un avis du Conseil communautaire, dans un second temps des éléments d'ordre technique et financier afin d'aider à sa décision sur l'engagement dans ce travail. Une présentation des résultats de la consultation serait ainsi prévue à la prochaine séance du Conseil communautaire du mercredi 23 octobre 2019, avec, le cas échéant, attribution du marché si les élus le souhaitent.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- **Autorise** le Président de la Communauté de communes à lancer une consultation de prestataires.
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel en vue de confirmer la possibilité de financement.

Fait et délibéré le jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.